

Régime à quatre postes horaires

Poste Horaire	Du 1^{er} Septembre au 31 Mai	Du 1^{er} Juin au 31 Août	Durée annuelle (heures)
Jour	de 7h à 18h	de 6h30 à 8h30 et de 13h30 à 19h	3 166
Pointe matin été	-	de 8h30 à 13h30	395
Pointe soir	de 18h à 21h	de 19h à 22h	939
Nuit	de 21h à 7h	de 22h à 6h30	4 260